



## BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 40

DU 13 Mai 2022

### COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

### Réunion du Lundi 09 Mai 2022

**Présents** : MM. SERRE - BENOIT - MAKHECHOUCHE - BERTHELOT - BOUVERAT - EL ATTARI - MMES MACARIO – GARCIA - RAOUX

**Excusés** : MM. SARDO – STEFANINI - ABOU KHALIL – JAGER (CTD – PPF) - GUIGUE – ALLIO – BARRERA - MANIERE – RIPPERT– GHZAL

**Assistent** : M. SALIH

#### -DISCIPLINE

Devant la recrudescence des incivilités sur le territoire national à l'encontre des Officiels qui sont chargés d'une mission de service public, le Comité de Direction décide comme le lui permet la réglementation Fédérale portant sur le Règlement Disciplinaire d'**AGGRAVER** en **DOUBLANT** le barème Disciplinaire à compter du 01<sup>er</sup> Juillet 2022

**Art. L. 223-1.** - Les arbitres et juges exercent leur mission arbitrale en toute indépendance et impartialité, dans le respect des règlements édictés par la fédération sportive mentionnée à

l'article L. 131-14, compétente pour la discipline et auprès de laquelle ils sont licenciés.  
Cette fédération assure le contrôle de l'exercice de cette mission selon les règles et procédures préalablement définies conformément à ses statuts.

**Art. L. 223-2.** - Les arbitres et juges sont considérés comme chargés d'une mission de service public au sens des articles 221-4, 222-3, 222-8, 222-10, 222-12, 222-13 et 433-3 du code pénal et les atteintes dont ils peuvent être les victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission sont réprimées par les peines aggravées prévues par ces articles.

## **-UNSS**

Le comité de Direction décide d'allouer à titre exceptionnel la somme de **300€** à la Section Foot du Collège Roumanille qui s'est brillamment qualifié pour les phases nationales UNSS

## **-SLOGAN**

Le comité de Direction valide la proposition de slogan qui apparaîtra sur le site Internet du District Grand Vaucluse : **SOYONS FOOT AUTREMENT**

## **-FINALES FEMININES**

Ces Finales se sont déroulées le Dimanche 08/05 à FONTVIEILLE et organisées par le club de ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE

*-Finale U15F Grand Vaucluse*

Victoire du club de **L'ACA** sur **CADEROUSSE** sur le score de 4 buts à 1

*-Finale U18F Griolet*

Victoire du club de **CADEROUSSE** sur **VENTOUX SUD** sur le score de 5 buts à 1

*-Finale Amitié*

Victoire du club de **BARBENTANE O** sur **GORDES ESP** sur le score de 2 buts à 1

*-Finale Chabas*

Victoire du club de **ETOILE D'AUBUNE** sur **MONTEUX FC** sur le score de 1 but à 0

Le Comité de Direction tient à féliciter l'ensemble des participants, clubs, délégués et Officiels  
Mention particulière au club organisateur, **ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE** pour leur parfaite organisation, implication, dévouement et investissement

## **-FINALE ESPERANCE**

Cette Finale s'est déroulée le Samedi 30/04 à SORGUES et organisée par le club de **L'ESPERANCE SORGUAISE**

Le Comité de Direction a voulu rendre l'organisation de cette coupe au club de **SORGUES** qui l'avait organisée depuis des décennies

Cette finale a vu la victoire du club de **MONTEUX O** face au club de **ST DIDIER PERNES** sur le score de 2 buts à 0

Remerciements aux clubs et Officiels ainsi qu'au club organisateur de **SORGUES** avec l'implication de son nouveau Président, **M. Michaël MASVIDAL**

**Michel SERRE**  
Président

**Elodie GARCIA**  
Secrétaire